

Séance du 16 décembre 2020

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	54

L'an deux mille vingt et le seize décembre à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

**Présents :**

M. SCARAVETTI Henri, Mme NEGRINI Régine, Mme DHAINAUT Annie, M. LAFFORGUE Mathieu, M. TIMOTHE Frédéric, M. CARRE Michel, M. GOURGUES Gérard, MME PENA Roselyne, M. LABARBE Lucien, M. SAINT MARTIN Joël, M. PHILIP Alain, Mme LABORDE NOYER Martine, M. DONA Edouard, Mme LABORDE Marie Clémence, M. JAUMAIN Jérôme, M. GABAS Michel, Mme ARSLANIAN Geneviève, M. QUINTILLA Christophe, M. ESPIAU Joël, M. RENARD Jean Pierre, M. JORIEUX Michel, MME COLLADELO Marie Claire, Mme PETITJEAN Marion, M. BELLOT Daniel, M. ALBINET David, M. AXMANN Roland, Mme TOURNIER Elisabeth, M. BEGUE Christophe, M. TOURNE Jean Pierre, Mme TUMELERO Hélène, M. LUSSAGNET Wilfried, M. MELIET Nicolas, M. CAZZOLA Bruno, M. LAFORE Michael, Mme ESPERON Patricia, M. DUBOUCH Joël, Mme PINSOLLES Nicole, M. MEYROUS Jérôme, M. MINIAYLO Pierre, M. BENJADDI Miloud, M. CECEILLE Gérard, M. BEZERRA Gérard, Mme MONDIN SEAILLES Christine, M. LANSMANT Sébastien, Mme LANEQUE Valérie, M. FASOLO Robert, Mme LACAVE Delphine, DURAND Georges Manuel, M. GIACOMAZZI Stéphane, Mme CHIVA Amandine.

**Excusés ayant donnés procuration :**

M. FALTRAUER Franck ayant donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève.

**Excusés remplacés par :**

M. LABURTHE Michel remplacé par M. BLAYA Bruno, Mme BRIANE Huguette remplacée par M. TOUYAROU Bruno, M. BOUE Guy remplacé par M. ROUILHES Michel

**Absents excusés :**

M. LAMORT Pierre, M. MONTARET Jérôme.

**Absents :**

M. BEYRIES Philippe, M. CAZES Jérôme, M. ROBERT François, Mme MONGIS Nadine, Mme ELLENA Aimé, Mme GAUCHE Laureta, Mme DELLA VALLE Valérie, M. MAO Jean-Pierre, M. FERNANDEZ Xavier, Mme DESPAX Nelly.

**Objet de la délibération****Date de la convocation**

09 décembre 2020

**Date d'affichage**

09 décembre 2020

**Numéro de Délibération**

2021 0001

**Objet de la délibération****DELIBERATION MODIFIANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Considérant qu'il convient pour la bonne marche des services de conserver les quatre agents embauchés en CDD en 2020, il propose de pourvoir deux postes d'adjoints administratifs et un poste d'adjoint technique vacants et de créer un poste d'adjoint technique.

En outre, il convient de supprimer un poste de technicien occupé précédemment par l'ancien DGS ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

**DECIDE, à l'unanimité,**

d'autoriser Monsieur Le Président à modifier le tableau des effectifs comme suit et de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de CONDOM

**Le 13 janvier 2021**  
et publication ou notification  
**Du 13 janvier 2021**

Le Président,



Nicolas MELIET

Emplois	Effectifs		Durée hebdo	Cadre d'emploi
	pourvus	vacants		
Responsable administratif	1	0	35 h	Cadre d'emploi des rédacteurs ou des attachés
Finances - Comptabilité - Gestion administrative générale	1	0	35 h	Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs
Finances - Comptabilité Fournisseur - Assistant RH	1	0	35 h	Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs
Gestionnaire des abonnés	1	0	35 h	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Contrôleur ANC - chargé de communication	1	0	35 h	Cadre d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs
<b>Service administratif</b>	<b>5</b>	<b>0</b>		
Responsable technique	1	0	35 h	Cadre d'emploi des ingénieurs
Responsable d'exploitation de réseaux AEP	1	0	35 h	Cadre d'emploi des agents de maîtrise ou des techniciens
Technicien d'exploitation de réseaux AEP et EU	7	0	35 h	cadre d'emploi des adjoints techniques, des agents de maîtrises ou des techniciens
Technicien Assainissement	1	0	35 h	cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrises
Electromécanicien - Agent de maintenance des équipements	2	0	35 h	cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrises
Agent d'exploitation travaux de réfection et d'extension AEP et EU	2	0	35 h	cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrises
Responsable stock, véhicules, assistant devis	1	0	35 h	cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrises
Assistant de prévention	1	0	35 h	cadre d'emploi des adjoints techniques ou des agents de maîtrises
<b>Service technique</b>	<b>16</b>	<b>0</b>		
Directrice Générale des services	1		35h	CDI
Agent de propreté	1		10h	CDD
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>0</b>		

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à Eauze, le 13 janvier 2021

